



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE NATIONAL PICASSO – PARIS

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N° 2013 – 17**

EXERCICE D'UNE ACTION EN JUSTICE

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris, et notamment son article 11 alinéa 12,

Vu le décret du 7 juillet 2010 portant nomination Madame Anne BALDASSARI en qualité de présidente de l'établissement public du musée national Picasso-Paris,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration adopte la délibération suivante :

Article Unique

Approuve le dépôt de plainte simple formée par la Présidente de l'établissement public du musée national Picasso-Paris auprès du Procureur de la République contre Monsieur Claude MAETZ aux fins de poursuivre ce dernier pour faux.

Fait à Paris, le 11 juillet 2013

Le président,
Anne BALDASSARI
Conservateur général du patrimoine